Ont voté pour : MM. Claeys, Depreux, Dubois, Maxime Lecomte, Girard.

Le Sénat a adopté.

Scrutin sur le dernier paragraphe de l'article 23, ainsi conçu, et dont la suppression a été demandée par M. de Trévenenc :

« Les jeunes gens classés dans les services auxiliaires sont soumis à la fin de leur première année de service à un examen de la commission de réforme. Ceux qui, à la suite de cet examen, sont jugés aptes au service armé, accomplissent leur deuxième année de service dans les mêmes conditions que ceux inscrits à la première partie de la liste de recrutement cantonal. »

Ont voté pour : MM. Claeys, Depreux, Dubois, Maxime Lecomte, Girard.

Absents par congé : MM. Boudenoot et Trystram.

Le Sénat a adopté.

Scrutin sur l'article 31 (adoption du service de deux ans) :

Ont voté pour : MM. Claeys, Depreux, Dubois, Girard et Potie. *Absent par congé :* M. Trystram.

OFFICIERS DE SANTÉ. — Le *Journal officiel* du vendredi 5 juin publie un décret portant que le délai fixé par le décret du 16 janvier 1896 est prorogé d'une année en faveur des officiers de santé inscrits antérieurement au 1er août 1903, dans les facultés de médecine, pour y subir les épreuves du doctorat.

Demandez le CATALOGUE de **Cycles** et **Photo** aux GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille. 32085

LE CANAL DU NORD

Paris, 5 juin. — La Commission sénatoriale des finances a examiné vendredi, le projet relatif aux grands travaux et a émis, à son sujet, un avis entièrement favorable, en ce qui concerne particulièrement le canal du Nord. La Commission a décidé que les obligations émises pour couvrir la subvention de la Chambre de Commerce de Douai porteraient une mention indiquant que l'intérêt et l'amortissement de ces obligations seraient exclusivement assurés par les péages perçus sur le canal du Nord. En outre, la Commission a pris des dispositions nécessaires pour assurer le versement intégral dans les caisses de l'Etat des 30 millions promis par la Chambre de Commerce de Douai. M. Gauthier, de l'Aude, a été chargé de déposer son rapport au commencement de la semaine prochaine, de façon que la discussion puisse venir devant le Sénat aussitôt après la deuxième délibération sur la loi militaire.

PAS-DE-CALAIS

LA TRAVERSÉE DU PAS-DE-CALAIS A LA NAGE. — Un journal viennois, le *Zeit*, dit que trois dames autrichiennes, la princesse Obolenski, la duchesse Lubowiski et la baronne Isarescu, qu'on vit déjà faire cet essai, tenteront de traverser à la nage le détroit de Calais à Douvres.

LE DRAME D'ARRAS. — La femme Dhamiquentries, la victime du drame qui s'est déroulé jeudi matin, rue des Grands-Viviers, et Hagard, le meurtrier, sont dans un état relativement satisfaisant. Hagard est toujours gardé à vue à l'hôpital ; il a été impossible encore d'extraire la balle qu'il s'est tirée dans la bouche et qui est logée dans la voûte du palais.

UN VIOLENT INCENDIE A GUINES. — Un assez violent incendie s'est déclaré, mercredi soir, dans une grange située à Guines, appartenant à M. Clément Wattel et occupée par M. Lefebvre-Monthy, cultivateur, qui la loue à bail. Soixante-dix mille bottes de paille, cinq ou six mille bottes de trèfle ont été la proie des flammes.

PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE. — L'Helkiase, des Sœurs hospitalières de Lessines, continue à opérer ses guérisons merveilleuses. Brûlures, Ulcères, Eczémas, plaies les plus anciennes, rien ne résiste à ce cicatrisant énergique et inodore. Vous donc, qui avez employé en vain tous les autres remèdes, essayez l'*Helkiase*, qui vous assure une guérison facile et rapide. Dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôts : France, M. Emm. Thieullet, ph., r. Colbert, 101, Lille ; Belgique, M. J. Meynsbrughen, ph., Lessines. 12744

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 5 juin.* — On reprend la discussion et les votes sur l'article 4 de la loi des accidents du travail. Il s'agit d'abord de voter le chiffre de la rente accordée aux parents de la victime en cas de décès.

Les chiffres de 55 p. c., 35 p. c., 33 p. c., proposés par amendements, sont rejetés.

Le chiffre de 30 p. c., proposé par M. Carton de Wiart — et admis par le Gouvernement et la Commission — est adopté.

La Chambre adopte ensuite les textes suivants :

« Ce capital est attribué :

» A. Au conjoint non divorcé ni séparé de corps, à condition que le mariage soit antérieur à l'accident ; toutefois, le veuf n'a droit à l'indemnité que lorsqu'il se trouve dans le besoin et que l'épouse décédée était son principal soutien ;

» B. Aux enfants légitimes et aux enfants naturels reconnus, nés ou conçus avant l'accident, pour autant que les uns et les autres soient âgés de moins de 16 ans.

» C. Aux petits-enfants âgés de moins de 16 ans, ainsi qu'aux ascendants.

» D. Aux frères et sœurs âgés de moins de 16 ans, et dont la victime était le soutien. »

La fin de l'article 4 est adoptée, en ces termes, dans la rédaction du Gouvernement :

« Le conjoint n'a droit qu'aux trois cinquièmes du capital en cas de concours avec plusieurs enfants ; il a droit aux quatre cinquièmes, en cas de concours, soit avec un seul enfant, soit avec un ou plusieurs ayants-droit des autres catégories.

» Les enfants ont la priorité sur les ayants-droit des catégories C et D ; les ayants-droit de la catégorie C excluent ceux de la catégorie D. Entre ayants-droit d'une même catégorie, il y a lieu à partage égal par tête. Toutefois, à défaut de conjoint survivant, les petits-enfants viennent en concours avec les enfants, mais le partage a lieu par souche.

» Les parts du conjoint et des ascendants sont converties en rentes viagères.

« Les parts des autres ayants-droit sont converties en rentes temporaires dont l'extinction aura lieu pour chacun à l'âge de 16 ans. Le juge peut toutefois, à la requête de tout intéressé, parties préalablement entendues ou appelées, ordonner un autre mode de placement du capital ; il peut aussi, dans les mêmes conditions, modifier équitablement la répartition du capital entre ayants-droit d'une même souche. »

MM. Mabille, Janson, Denis, Carton de Wiart, etc., demandent que la loi s'applique aux étrangers. Cet amendement est rejeté. MM. Wœste et Janson font observer cependant que si la rédaction de l'amendement est rejetée, il reste entendu que dans l'esprit de la loi les étrangers jouiront des indemnités.

Les autres amendements sont rejetés l'un après l'autre.

L'art. 4 bis, proposé par la section centrale, est mis en discussion. Il est ainsi conçu :

« La rente de la veuve prend fin par le fait d'un nouveau mariage ; dans ce cas, il est payé à la veuve, à titre d'indemnité totale, les arrérages de deux années. »

M. Francotte s'y opposant, l'article est rejeté.

M. Hoyois, au milieu du bruit, déclare retirer des amendements qu'il avait présentés.

L'art. 5, du gouvernement, porte :

« La victime peut, par simple requête, demander que le quart au plus de la valeur de la rente viagère lui soit payée en capital.

» En cas d'incapacité permanente partielle le juge peut ordonner que la valeur de la rente sera payée intégralement en capital à la victime, lorsque la rente annuelle ne s'élève pas à 60 francs. »

Cet article provoque de longs échanges de vues relatifs à des détails de procédure.

L'art. 8 finalement est adopté, avec deux variantes : non seulement la victime, mais les ayants droit pourront jouir de la capitalisation ; et la consultation préalable de la Commission des accidents du travail sera nécessaire.

En fin de séance, la Chambre aborde la discussion de l'article 66, qui établit la base servant à la fixation des indemnités.

Cette discussion continuera mercredi prochain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DE HEULE. — Nous avons relaté le jugement prononcé par le tribunal civil de Courtrai, première chambre, dans le procès intenté par M. J.-B. Pécresse, propriétaire et négociant en vins, à Pouillac (Gironde, France), victime de l'accident de chemin de fer de Heule, du 9 mars 1901, contre la Société anonyme de chemin de fer de la Flandre occidentale. M. J.-B. Pécresse réclamait 40.000 francs. Le tribunal écartant toutes conclusions contraires, condamna la Société défenderesse à payer au demandeur, à titre de dommages-intérêts, la somme de 19.800 francs, avec les intérêts judiciaires et les dépens de l'instance. De ce jugement, M. J.-B. Pécresse interjeta appel. Cette affaire, qui a été portée devant la Cour d'appel de Gand, vient de recevoir sa solution. Ce tribunal a réformé le jugement prononcé par le tribunal civil de Courtrai, première chambre, et a condamné la Société défenderesse à payer au demandeur à titre de dommages-intérêts, etc., la somme de 25.000 francs, avec les intérêts judiciaires et les dépens de l'instance.

ZEE-BRUGGE

UN INGÉNIEUR NOYÉ. — Le port de Zee-Brugge a été, jeudi matin, le théâtre d'un dramatique accident. Un employé de MM. Coiseau et Cousin, M. F. Crucifix, était chargé de procéder aux essais d'un appareil enregistreur des courants, destiné à mesurer les vitesses des flots et du jusant dans la rade de Zee-Brugge. L'ingénieur monté sur un canot était accompagné de deux autres agents de l'entreprise et de deux mariniers. A cinq ou six cents mètres en amont de l'usine Solvay, le canot chavira, et les cinq hommes furent précipités à l'eau ; grâce au courage et au sang-froid de l'un d'eux, Aug. Van Duyse, quatre purent se sauver, mais l'ingénieur Crucifix disparut presque immédiatement. On croit qu'il a succombé à une congestion. Malgré des sondages répétés, le corps n'a plus reparu. M. Crucifix était âgé de 31 ans et était célibataire.

COURTRAI

NOCES D'ARGENT. — Les époux Henri Berson-Jacques, négociants, rue du Parc, ont célébré, vendredi matin, leur jubilé de 25 ans de mariage. Une messe solennelle a été célébrée en l'église Saint-Roch, à huit heures du matin. Une foule nombreuse de parents et d'amis assistaient à la cérémonie. La veille, une petite fête intime a réuni les ouvriers de la maison.

LA VICTIME de l'accident survenu mardi matin, rue Leopold, Gustave Delmotte, ouvrier peintre, est toujours dans un état grave. Néanmoins, sauf complications, les médecins qui le soignent à l'hôpital espèrent le sauver.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DU QUAI DE LA DIGUE. — La jeune fille, actuellement en traitement à la maternité de l'hôpital de la rue de Buda et qui a été interrogée hier par le Parquet, est originaire de Guilleghem ; elle n'avait pris service chez M. Louis Jongle, négociant en tissus, que depuis quelques mois.

Les résultats de l'autopsie du cadavre de l'enfant sont jusqu'ici tenus secrets. On parle de certaines lettres qui auraient été trouvées dans la chambre de la jeune servante. Le mystère sur cette affaire est loin d'être éclairci ; naturellement elle fait en ville le sujet de toutes les conversations.

MOUSCRON

XXVe ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU CERCLE OUVRIER SAINT-JOSEPH. — De grandes fêtes auront lieu le dimanche 21 juin courant, à l'occasion de cet anniversaire et de la formation d'un syndicat ouvrier. Un cortège de sociétés ouvrières de l'arrondissement de Courtrai se formera place de la Gare, à trois heures de l'après-midi, et parcourra les principales rues de la ville pour aboutir au local du Cercle ouvrier.

Aussitôt après la dislocation, le R.P. Rutten, dominicain de la résidence de Gand, donnera dans les deux salles une conférence intéressant les syndicats ouvriers.

A cinq heures, dans les jardins du Cercle, l'Harmonie Royale de Mouscron donnera un concert, à la suite duquel aura lieu une fête gymnique par les jeunes gens de « La Mouscronnoise ».

Le Cercle Saint-Joseph, fondé par le digne abbé Bossut, ancien directeur des Dames de Marie, est aujourd'hui très prospère. Sous la direction zélée de M. l'abbé Van den Bulcke, l'établissement a été doté de nouveaux et vastes locaux où trois cent cinquante ouvriers viennent chaque semaine se récréer.

AVELGHEM

LE BAPTÊME D'UN SEPTIÈME FILS. — Jeudi après-midi, a eu lieu à l'église d'Avelghem, le baptême de Léopold-Albert Lathioor, septième fils de M. Auguste Lathioor, cordonnier. Le Roi Léopold II, qui avait accepté le titre de parrain, a délégué M. le bourgmestre pour le représenter. La marraine était Mme Vanstenbrugghe, femme de l'échevin des travaux publics. Le Roi a fait un don de 150 francs aux heureux parents du nouveau-né.

COMINES

ECHARDONNAGE. — Par arrêté du gouverneur de la province, les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers ou autres occupants, sont tenus de détruire ou de faire détruire, avant le 15 juin, les chardons qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage. A défaut par les intéressés de se conformer, dans le délai fixé ci-dessus, aux dispositions énoncées, il y sera pourvu d'office aux frais des contrevenants, sur les ordres du bourgmestre. En outre, les contrevenants seront punis d'une amende de 5 à 15 francs. S'il existe des circonstances atténuantes, l'amende pourra être réduite, sans qu'elle puisse, en aucun cas, être inférieure à un franc.

WERVICQ

LA VISITE DU GOUVERNEUR. — La Commission communale, composée de MM. Delva, bourgmestre, Verhaeghe et Vandermesch, échevins, Franchomme, et de M. le docteur Dumont, conseillers communaux, se réunira aujourd'hui, samedi, à la Mairie, pour élaborer le programme des fêtes qui seront données à l'occasion de la visite du Gouverneur de la province, le 19 juillet.

LA SOCIÉTÉ D'ANCIENS MILITAIRES « PATRIA » a célébré lundi sa fête annuelle. Plus de 70 membres actifs avaient répondu à l'appel du Comité. La société a parcouru les rues de la ville.

L'après-midi, un banquet a été servi dans la salle du local, « Villa Richard ». Un télégramme a été envoyé au Roi pour lui exprimer le loyalisme et l'attachement de la « Patria ». Voici la réponse qui est parvenue peu après de Bruxelles. La lecture de ce télégramme royal a été écoutée debout :

« A M. Pierre Marescaux, président de la société « Patria », de Wervicq,

» Le Roi remercie les anciens militaires belges de la société « Patria » des sentiments dont ils ont bien voulu lui adresser l'expression à l'occasion de leur fête.

» Château de Laeken. — Le lieutenant GINERAT, aide-de-camp du Roi. »

Les convives ont ensuite chanté l'hymne national. La fête s'est terminée par de joyeuses chansons.

LAUWE

UN INCENDIE s'est déclaré la nuit de jeudi à vendredi, dans la fabrique de lin de M. Vanhaverbeke Mabesoone, échevin de la commune. L'alarme a été donnée vers une heure par le veilleur de nuit. Les pompiers prévenus par les voisins accoururent aussitôt et combattirent vaillamment le feu.

Les dégâts, évalués de 10,000 à 12,000 francs, sont couverts par une assurance.

WEVELGHEM

ENFANT ÉCRASÉ PAR UN CHARIOT. — Mardi après-midi, le petit Oplinus, âgé de 6 ans, rencontra le long de la chaussée de Moorslede à Wevelghem, deux chariots accouplés, chargés de lin ; l'enfant grimpa sur le timon du deuxième, dégringola de son siège et fut écrasé par une paire de roues ; le pauvre moïche n'a survécu que quelques heures à ses terribles blessures.

PECQ

LA KERMESSE. — Les forains sont occupés en ce moment à installer les chevaux de bois, fritures, tirs et jeux divers, sur la Place, pour la kermesse qui aura lieu dimanche prochain. Si le temps se montre favorable, cette ducasse annuelle, qui attire toujours beaucoup d'étrangers, obtiendra certainement beaucoup de succès.

TOURNAI

BAGARRE. — Au numéro 13 de la rue Dame-Odile, habite depuis quelques semaines un ménage de Français. Vendredi vers sept heures un quart du soir, une femme que le mari avait connue en France vint le relancer et tomba nez à nez avec la femme légitime. Il s'en suivit une bagarre générale. Les chaises, la table, la vaisselle, volèrent de toutes parts. Le bruit attira la police qui conduisit au poste les trois personnages. L'homme porte de fortes égratignures à la tête. Son amie a reçu un coup d'un instrument contondant dans le cuir chevelu.

TENTATIVE DE VOL. — M. Matho, major pensionné, demeurant chaussée de Bruxelles, a constaté, vendredi matin, qu'on avait brisé une glace d'une des fenêtres de son salon après l'avoir enduite de boue. Les malandrins, sans doute dérangés, n'avaient pas pu accomplir jusqu'au bout leurs desseins.

GYMNASTIQUE. — Les trois sociétés catholiques de gymnastique *La Vaillante, La Nervienne* et *l'Intrépide*, de Tournai, prendront part, dimanche, au grand concours international de Jemappes. La Fanfare Saint-Joseph a été invitée par les organisateurs à donner un concert à l'occasion de cette fête.

SPORT. — L'Union Sportive Tourquennoise descendra, dimanche, à Tournai, où elle sera reçue à 7 h. 1/2, chez M. Strong, rue des Maux, au local de la société sportive tournaisienne. A 8 heures, excursion au Mont de la Trinité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 5 juin.* — Président, M. NOTHOMB. — 40 fr. avec sursis à Basier Auguste, ouvrier à Rongy, pour coups à sa femme. — 15 jours à Degallaix François, journalier à Vezon, pour bris de vitres chez ses parents. — Pour coups réciproques, 1 mois par défaut à Pontignies Pierre, et 40 fr. à Petit Victorien, ouvriers à Blandain. — Le 17 mai, sous prétexte que le nommé Carette Narcisse avait entrepris un travail à meilleur compte que lui, Carette Pierre, rejoint voyeur à Templeuve, le frappa et l'injuria violemment : 15 jours et 20 fr. — Par défaut, 1 mois et 46 fr. à Vanhuffelen Pierre, ouvrier à Pottes, pour avoir tiré, sans l'atteindre, un coup de revolver sur Deniaux Raphaël et pour l'avoir injurié. Une bagarre qui a eu pour théâtre le cabaret Durenne, à Tournai, le 26 avril dernier, et au cours de laquelle, le nommé Depelsemacker Jean, soldat au régiment des chasseurs à cheval a frappé et injurié Durenne Jeanne et Victor et brisé des vitres, vaut au prévenu : 23 jours et 56 fr. Le fils Durenne Antoine, qui s'est battu avec lui, reçoit 26 francs. — 10 jours à Delbecq Jules, maçon à Guignies, pour coups à Brunevalle Louis, et à Facq Gustave, ouvrier à Antoing, pour coups à Delière Alphonse.

ANTOING

GYMNASTIQUE. — *La Renaissance* s'est fait inscrire au grand concours international de Jemappes de dimanche prochain.

VOL. — Un vol audacieux a été commis la nuit du jeudi au vendredi à l'usine électrique. Le Parquet de Tournai est descendu sur les lieux vendredi matin. L'enquête se fait dans le plus grand secret. Il paraît qu'une piste sérieuse est suivie.

FILTRE CHAMBERLAND Système PASTEUR
2 grands Prix en 1900. *Eviter les Imitations.*

Il n'y a que les GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille, pour pouvoir offrir à leurs clients, un choix de de plus de **25.000 Chapeaux de Paille** de tous genres et **DE TOUS PRIX.** 30468

PIPE hygiénique SIMON, à Cambrai. Catal. f-o. 32146

LE SECRET DE LA SANTÉ

Le secret de la santé chez la plupart des personnes s'explique par le fonctionnement normal et régulier de l'estomac. Pas de santé possible sans un bon estomac, et la plupart de maladies qui affligent l'humanité n'ont pas eu d'autre origine, bien souvent, que le ralentissement des forces de cet organe. N'attendez lorsque vous ressentez le moindre malaise du côté des voies digestives, tels que maux de tête, aigreurs, irrégularité de l'appétit, faiblesse, lassitude, maux de reins, éblouissements, de recourir immédiatement à la méthode laxative que résument si bien les DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS, dont nous avons quelquefois énuméré toutes les propriétés dans les colonnes de différents journaux.

Ces DRAGÉES conviennent à tous, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, pour entretenir la liberté du corps et de ce fait : la vigueur, la gaieté, l'énergie ; il ne faut pas nécessairement être malade pour en prendre, et la plupart des personnes en font usage pour assurer le maintien de leur santé. Le prix de ces DRAGÉES est à la portée de toutes les bourses, puisque la boîte qui contient 100 DRAGÉES ne coûte que 1 fr. 50.

Dépôts : Pharmacie spéciale du Nord, 7, rue des Arts, à Lille ; dans les bonnes pharmacies et notamment à Roubaix, chez M. Gerreth, pharmacien, rue du Chemin-de-Fer ; Leflon, pharmacien, Grande-Rue ; Tellier, pharmacien, rue de Mouvaux ; Delporte, pharmacien, rue du Moulin ; Wicar, pharmacien, rue du Fontenoy ; Turlur, pharmacien, rue de Tourcoing. — A Tourcoing, chez M. Claeys, pharmacien, place Notre-Dame. 30544

Alliance Tourquennoise
BIÈRE, VINS et LIQUEURS
Siège social : **HALLUIN,** 16 et 18, rue de Lille

L'inventaire au 31 décembre 1902 accuse un bénéfice qui met la bière d'estaminet au prix de revient de **19 fr. 30 la roudelle, octroi compris, après réserves et amortissements faits ;** la bière fournie par l'**ALLIANCE TOURQUENNOISE** est **supérieure** à celles de toutes les sociétés similaires. En outre, des

PRIMES SUPPLÉMENTAIRES

jusqu'à **1 fr. 20 à la roudelle** sont accordées aux gros consommateurs.

Les **VINS** et les **LIQUEURS** sont réputés pour leur qualité exceptionnelle.

On peut devenir actionnaire en versant 25 fr. ; le surplus payable avec les bénéfices réalisés dans l'année.

L'ALLIANCE TOURQUENNOISE est la société coopérative **la plus avantageuse pour les cabaretiers.** 28411

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

AU VÉLODROME BUFFALO. — Demain dimanche, se disputera, au Vélodrome Buffalo, une course de six heures, « à l'américaine », sans entraîneurs, à laquelle participeront les équipes suivantes : Bourotte-Gregna, Kimble-Collett, Petit Breton-Del Rosso, Trousselier-Vanoni, Jacck-Ingold, etc.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Dimanche prochain, 7 juin, des sections cycliste et de marche de l'U.S.T. feront une excursion au Mont de Trinité et Tournai. Départ du Café Delvoye, à cinq heures et demie pour les marcheurs et à six heures pour les cyclistes.

PÉDALE MOUVALLOISE. — Les sociétaires sont invités à la sortie du dimanche 7 juin. Réunion au local, *Café du Petit Paris*, à Mouvaux, à cinq heures trois quarts du matin ; départ à six heures précises. Itinéraire : Tournai, Pecq et retour, par Néchin.

LES « VRAIS PÉDALEURS DE WATTRELOS » assisteront en groupe, dimanche prochain, à la bénédiction du drapeau de la société « Les Joyeux Pédaleurs », établie chez M. Carlos Courchelles, au Crétinier, Wattrelos.

Réunion au local, à neuf heures et demie. Départ à dix heures avec drapeau. La messe à dix heures et demie. A midi, petit banquet, au local des « Vrais Pédaleurs ». A une heure et demie, réunion mensuelle avec cotisations. A deux heures et demie, sortie locale. En cas de mauvais temps, les sociétaires sont priés de se rendre au local, à l'heure indiquée.

LA COURSE DE WASQUEHAL-FLEURBAIX. — C'est demain dimanche, 7 juin, à deux heures, que sera donné le départ de la course organisée par les « Joyeux Cyclistes de Wasquehal », établis à la coopérative l'*Espérance*, à la Planche-au-Riez, et qui promet d'obtenir un vif succès. Nous engageons vivement les amateurs à se faire inscrire de suite. Il y aura de très beaux prix en espèces et objets d'art. Les inscriptions seront reçues jusque dimanche à midi. (Mise : 1 fr. 50.) L'Harmonie « La Jeune France », qui prêtera son concours, accompagnera les coureurs en cortège jusqu'au point de départ.

LA « VIE AU GRAND AIR ». — A voir dans le numéro de la *Vie au Grand Air*, texte et gravures : Les coureurs nègres sur nos vélodromes ; Ma course de Paris-Bordeaux, par Mme du Gast ; Le tir aux pigeons au Bois de Boulogne ; Le Grand Steeple-Chase de Paris ; Le Derby d'Epsom ; La journée du Challenge du Mâle ; La Marche des Boursiers ; Harry Elkes, etc. Ce numéro contient un superbe portrait hors texte de Marcel Renault.

HIPPISME

COURSES A AUTEUIL

du vendredi, 5 juin

Paris, 5 juin. — (*Par dépêche.*) — La réunion des Drags — réunion select et élégante par excellence — a été favorisée par un temps fort agréable. Comme tous les ans, la Société des Guides avait fixé le rendez-vous à une heure, place de la Concorde, et quatorze mails ont fait leur entrée sur l'hippodrome à deux heures et se sont rangés à leur place habituelle, face aux tribunes. Ont pris part au défilé traditionnel les mails de MM. duc de Noailles, comte Guy d'Arlincourt, baron de Neuflize, duc de Brissac, J. Pastré, Douët de Graville, O. Ouizille-Gallice, Nagelmakers, Le Roux de Villers, G. Munroe, C. Taridveau, baron de Zuylen de Niévelt, Paul de Saint-Léger et baron Carlo de Marthi-della-Costa. La musique du 101e de ligne, sous la direction de M. Manduit, nous a fait entendre, entre chaque course, les meilleurs morceaux de son répertoire. Voici les résultats :

Prix du Rendez-Vous (course de haies, à vendre aux enchères publiques, 3.000 fr., 3.100 m.) : 1er, Bill Garrett (Ch. Bariller), pesage 25.50, placé 13.50, pelouse 11.50, placé 6.50 ; 2e, Rannoch (H. Holt), pes. 14.00, pel. 7.00.

Prix du Défilé (steeple-chase, 4.000 fr., 3.500 m.) : 1er, Princess Teck (H. Mitchell), pesage 42.50, pelouse 22.00.

Prix des Drags (steeple-chase, 25.000 fr., 4.200 m.) : 1er, Dampierre (H. Holt), pesage 96.50, placé 25.50, pelouse 46.50, placé 12.50 ; 2e, Guindal (Ch. Bariller), pes. 31.00, pel. 19.50 ; 3e, Le Bretteur II (R. Ronan), pes. 19.00, pel. 9.50.

Prix Varaville (course de haies, 4.000 fr., 3.100 m.) : 1er, Chère Enfant (Arnull), pesage 73.50, placé 33.00, pelouse 35.00, placé 17.00 ; 2e, Dakota III (A. Pratt), pes. 45.00, pel. 30.50.

Prix de la Vénerie (steeple-chase, gentlemen-riders, 4.500 fr., 3.500 m.) : 1er, Dancing Girl (M. Loubignac), pesage 85.50, placé 32.50 pelouse 39.50, placé 22.00 ; 2e, Grutli (M. de Lescazes), pes. 33.50, pel. 16.00.

Prix de l'Ombrage (course de haies, handicap, 4.000 francs, 3.100 m.) : 1er, Tatiana (R. Ronan), pesage 150.00, placé 52.00, pelouse 56.50, placé 20.50 ; 2e, Trencain (Brooks), pes. 88.00, pel. 27.00.

AUJOURD'HUI, samedi, 6 juin, à deux heures, courses au Bois de Boulogne.

COURSES A FOREST

du jeudi, 4 juin

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Forest, le jeudi 4 juin, à deux heures et demie :

Prix Bolski (2.000 fr., 1.200 m.) : 1er, Scorpion ; 2e, La Diamantine ; 3e, Labramont. — *Prix Melbourne* (2.500 fr., 2.000 m.) : 1er, Serpentin ; 2e, Fidélio ; 3e, Isabeau. — *Prix Benvenuti* (1.500 fr., 1.700 m.) : 1er, Miss Catherham ; 2e, Papier de Musique ; 3e, Rivière Noire. — *Prix Ezning* (2.000 fr., 2.000 m.) : 1er, Pass ; 2e, Albanais ; 3e, Vif Argent. — *Prix Galopin* (3.000 fr., 1.200 m.) : 1er, Wagram ; 2e, Argonaute ; 3e, Cynique. — *Prix Voidette* (2.000 fr., 1.800 m.) : 1er, Butter Mart ; 2e, Mazawattee ; 3e, Corinhez.

UN RAID A CHEVAL. — Le lieutenant Bausil, du 28e dragons, en garnison à Sedan, dit l'*Etoile Belge*, a obtenu l'autorisation de venir à cheval et en tenue, de Sedan à Bruxelles. Son intention est d'essayer de faire en cinquante heures, le trajet Sedan-Bruxelles et retour, soit 400 kilomètres environ. Il a préparé dans ce but deux chevaux, dont l'un sera monté par lui-même et l'autre par un sous-officier. Le four de l'arrivée n'est pas encore connu. Le lieutenant Bausil attendra qu'il ait plu et que les nuits soient plus claires. Ce raid se fera en tous cas très prochainement. L'intrépide officier arrivera par Waterloo et le bois de la Cambre.

COURSES A PIED

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, à neuf heures, terrain du Sporting-Club Roubaisien, entraînement pour les 100 m., 400 m., 800 m. et 1.500 mètres ; sauts en longueur, en hauteur et à la perche ; lancement du poids.

STADE ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, 7 juin, à huit heures et demie très précises, auront lieu les concours suivants : 100 m., 400 m., 800 m., 1.500 m. ; lancements du poids et du disque ; saute en hauteur, en longueur et à la perche. Les résultats obtenus serviront à désigner ceux qui seront chargés de défendre les couleurs du Stade aux championnats du Nord, le 21 juin prochain. Présence indispensable.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Dimanche prochain, 7 juin, à huit heures et demie, terrain de l'U.S.T., boulevard Gambetta, entraînement de courses à pied et sports athlétiques. Ceux qui ont l'intention de prendre part aux championnats du Nord, sont spécialement convoqués. En semaine, l'entraînement officiel aura lieu les lundi et jeudi soir, de six heures à huit heures.

ESCRIME

CERCLE D'ESCRIME UNION ROUBAISIENNE. — Dimanche 7 juin, assemblée générale, à dix heures du matin, au local, chez M. Duhamel. De neuf heures à midi, leçons de lutte, d'escrime et de boxe française, par MM. Auguste Pollet, Cousset et Georges Penant. Matériel complet à la disposition des amateurs.

TIR

TIR NATIONAL DE ROUBAIX (Stand, Grande-Rue, 311). — Dimanche 7 juin, se clôturera le grand concours international de tir organisé par le Tir National : les amateurs retardataires sont invités à profiter de cette dernière journée pour remporter quelques-uns des prix en espèces et objets d'art décernés aux lauréats ; le stand sera ouvert à neuf heures du matin et le *cessez le feu* sera prononcé à sept heures précises du soir. La distribution des prix aura lieu prochainement et le palmarès sera publié.

WATTRELOS. — Chez M. Perin-Delerue, armurier, arrêt du Car électrique, Grande-Place, le dimanche 7 juin 1903, grand tir aux poules. Il y aura une par tireur. Prix de la mise 3 fr. Le tir commencera à 4 h. ½ précises. Des fusils etdes cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tir es tcouvert, bien éclairé. Un tir a lieu tous les premiers dimanche de chaque mois. 32110d

COLOMBOPHILIE

ROUBAIX. — Rappel des concours du dimanche 7 juin :

— Les Deux Roubaisiennes rappellent leur magnifique concours sur Chantilly. Prix d'honneur 500 francs répartis en 20 prix de 10 francs et 60 prix de 5 francs et deux régulateurs à sonnerie aux deux premières séries de deux pigeons non désignés. Inscription des pigeons chez MM. Pourlain, rue Meyerbeer, et Victor Carrette, rue du Grand-Chemin. Mise obligatoire 1 fr. Mise facultative 1 franc.

— *Chantilly.* — Par la Fraternelle, chez M. Léon Leveugle, Grande-Rue, 262. Prix d'honneur 100 francs et trois régulateurs.

— *Clermont.* — Donné par l'Avenir du Tilleul, chez M. Jean-Baptiste Lombaere, rue de la Conférence, 67. Prix d'honneur 75 francs et deux régulateurs.

— *Clermont.* — Organisé par le Centre, chez M. Oscar D'hal, rue Chevreul, à Croix. Prix d'honneur 50 francs et deux régulateurs.

CROIX. — *Clermont.* — Par l'Union Colombophile, chez M. Louis Ponthieu, rue de Thionville (près de l'Epeule). Prix d'honneur 75 francs, un service de table et deux régulateurs.

Pour ces concours, mise en paniers, samedi 6 juin, de 4 à 7 heures du soir. 32126d

— *Aux Colombophiles !!* — Sociétés et amateurs peuvent se procurer toutes les fournitures qui leur sont nécessaires, telles que : *Bagues en caoutchouc* (sans déchet). Paniers de concours et d'amateurs en tous genres. Bobines pour constateurs. Pinces et plombs. Diplômes, imprimés, etc., à des prix très modérés, rue Olivier-de-Serres, 3, à Roubaix. 31720

TOURCOING. — La société *Le Martinet*, établie chez M. Henri Turpin, rue du Tilleul, 77, a l'honneur de rappeler aux amateurs son concours sur Chantilly, le dimanche 7 juin 1903, rayon de 5 kilomètres. (Les amateurs dont le pigeonnier est situé en dehors de Tourcoing devront engager au moins trois pigeons pour pouvoir prendre part à ce concours). 100 fr. de prix d'honneur. Mise 1,50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0,50 pour frais et convoyage. Mise en paniers le samedi 6 juin, de 4 à 7 heures du soir. On peut constater Orléans et Chantilly sur le même constateur. 32103

— La Société colombophile *Les Amis Réunis*, établie chez M. Eugène Destrebecq, cabaretier, rue des Villas, 86 (près du fort Pouchain) au Blanc-Seau, a l'honneur d'informer MM. les amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 6 kilomètres (clocher du Blanc-Seau pris comme centre), son grand concours de semaine, le mardi 16 juin 1903, sur Chantilly. 100 francs de prix d'honneur. Plus : Un service de table de 74 pièces, à la première série de trois pigeons non désignés et un régulateur à sonnerie, à la première série de deux pigeons non désignés. En dehors du concours, il sera joué un beau service de table de 74 pièces, par une poule supplémentaire de 0,10 cent. par pigeon, à la première série de deux pigeons non désignés. La mise est fixée à 1.50, dont 1 fr. pour prix et 0,50 cent. pour frais. La mise en paniers se fera la veille de 4 à 7 heures du soir. 32102

MOUSCRON. — Pour cessation complète et définitive, dimanche 7 juin 1903, à trois heures de l'après-midi, chez Mme Vve Bonte, au Laboureur, place Communale, à Mouseron, vente publique de 75 pigeons voyageurs, vieux et jeunes, formant la totalité au colombier de M. Charles Bekaert de Desselghem (Belgique). Les beaux résultats qu'il a obtenu surtout pour les voyages au longs cours, à Gand, Malines, Bruxelles, Tournai, Courtrai, Mouscron, Dottignies, Renaix et Iseghem, le classait parmi les plus forts amateurs de la Belgique. Chacun tiendra donc à avoir un sujet de cette race d'élite. 32079

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche prochain, chez M. Henri Dambrin, anciennement aux Quatre fils Aimonts, rue du Pile, n° 14. Voici les noms égagé pour le concours : La Société Emile Dambrin ; les Bouchers de la rue du Pile ; les Cochers de Roubaix ; la Société des Sacs Verts ; les Latiers du Blanc-Seau ; les Boulangers du Pile ; la Société les Forts du Pile ; les Rentiers du Chemin de la Ma ellerie de Roubaix ; Vanrecandelaer ; les Bouchers de Wattrelos ; les Selliers de Beaurepaire ; les Amis de Tourcoing du Blanc-Seau ; la Société Henri Dambrin ; les Fins Lémiers. Tirage à 4 h. ½ précise pour mettre au parc à 5 h. ½. Il y a encore une mise à prendre, un coq de 4 livres ½. 32112d

— C'est dimanche 7 juin qu'aura lieu chez Florimond au Trichon, le concours de coqs. La mise est de 7 fr. Chaque coq gagnant recevra 20 fr. Il y aura 20 mises qui participeront au concours. Tirage au sort à 4 heures. Mise au parc à 4 h. ½. 32142d

BOUSBECQUE. Estaminet du *Cheval Blanc*, tenu par Jules Catteau-Derveaux, le dimanche 7 juin 1903, grand concours de coqs. La mise est fixée à 3 fr., tout coq gagnant recevra 15 fr. Le tirage au sort aura lieu à 4 h. ½ pour commencer à 5 heures précises. 31708

JEU DE BOULES

HERSEAUX. — Dimanche 7 juin, chez M. Hippolyte Bl